

Conseil des ministres du 20 juillet 2012

AUGMENTATION DES PEINES POUR LES CRIMES ET DÉLITS À MOBILE DISCRIMINATOIRE

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à augmenter la circonstance aggravante prévue à l'article 405 quater du Code pénal.